Accusé de réception en préfecture 047-214700312-20220207-Imc1DIV2256013-DE Date de télétransmission : 10/02/2022 Date de réception préfecture : 10/02/2022

DIV N° 2022 - 56 - 013



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 07/02/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 07 février 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguet, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°13-délégués-CLI-golfech

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise Adjoints

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Madame MANSE Corinne (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie), Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Monsieur ALIBERT Fabien)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	04

Accusé de réception en préfecture 047-214700312-20220207-lmc1DIV2256013-DE

Dete de délátras missiera: 10/62/2922

Rapporteur: Monsieur Martin LAUGA

I - Exposés des motifs

Conformément à la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière de nucléaire, intégrée dans le Code de l'Environnement et son décret d'application n° 2008-251 du 12 mars 2008, le président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne siège de la centrale nucléaire de Golfech, doit, à ce titre, arrêter la composition de la commission locale d'information (CLI) auprès du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Golfech et nommer un président.

Par arrêté du 22 septembre 2021, Monsieur Jean-Paul TERRENNE a été nommé président de la CLI de Golfech jusqu'aux prochaines élections départementales de mars 2028.

Afin de réinstaller la CLI et son assemblée générale, il convient de désigner les représentants de la commune de Boé intégrée dans le périmètre de protection du CNPE de Golfech.

Il vous est proposé de reconduire les candidatures de ;

- Cyriaque ORDRONNEAU, membre titulaire,
- Nicole PERTHUIS, membre suppléant.

II - Considérants et références juridiques

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006,

Vu le décret n°2008-251 du 12 mars 2008,

Considérant que la commune de Boé est inscrite dans le périmètre de protection du CNPE de Golfech,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S):

<u>DESIGNER</u> : comme représentants de la commune de Boé à la CLI de Golfech, Cyriaque ORDRONNEAU, membre titulaire, Nicole PERTHUIS, membre suppléant.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20220207-Imc1DIV2256013-DE
Dete de déligragemissiere 10/02/2922
Bare de réception préfecture 0/02/2022
Rapporteur : Monsieur Martin LAUGA

Le conseil, Le secrétaire de séance, Le Maire,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguet